

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Dans le cadre de sa formation, le jeune est amené à effectuer des **Périodes de Formation en Milieu Professionnel** (communément appelées stages). Les PFMP sont prises en compte pour la délivrance du diplôme tant dans leur durée effective que pour l'évaluation des compétences acquises visées. Elles font partie intégrante de la formation et sont **obligatoires pour valider le cursus de l'élève**.

L'objectif de ces périodes de formation est de poursuivre l'apprentissage fait dans l'établissement et faire un lien avec ce qui a été développé en cours au lycée. Elles doivent donc se faire obligatoirement dans une entreprise en lien avec la formation du jeune.

Afin de mettre toutes les chances de votre côté pour trouver un lieu de stage, vous devez commencer votre prospection au plus vite.

Attention, n'oubliez pas que les élèves de l'EPIL ne sont pas les seuls à rechercher un lieu de stage.

Seconde Bac Pro Technicien en Installations des Systèmes Énergétiques et Climatiques

Type d'entreprises conseillées :

- Artisans et PME dans les domaines sanitaire
- Artisans et PME dans les domaines de chauffage
- Artisans et PME dans les domaines de climatisation
- Entreprises dans le domaine des énergies renouvelables
- Grandes surfaces de bricolage rayon sanitaire, chauffage...
- Services techniques de mairie s'il y a un service sanitaire et/ou climatisation
- Services techniques d'hôpitaux s'il y a un service sanitaire et/ou climatisation
- Toutes administrations entretenant son parc de chauffage et/ou climatisation

Choix d'une entreprise :

En classe de seconde, **il est préférable** de faire à la fois, un stage dans le domaine de la climatisation et un autre stage dans le domaine du chauffage. Cela permettra de mieux se positionner pour l'orientation en classe de première.

Travaux liés aux domaines de :

- Installation de chauffages, climatisations, sanitaires
- Mise en service (essais, réglages...)
- Maintenance (remise en état, détection d'anomalies)

Date de stages SECONDE TISEC :

Du 21/01/2019 au 08/02/2019
Du 11/06/2019 au 28/06/2019